

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre
04.13.31.94.80

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : Cession gratuite à la Métropole Aix-Marseille-Provence de deux parcelles situées sur les communes d'Eyguières et de Vernègues.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière d'eau et d'assainissement, la Métropole Aix-Marseille-Provence doit assurer la protection de la qualité de l'eau potable. Le Code de la santé publique préconise l'acquisition par la Métropole des parcelles constituant le périmètre de protection immédiate (PPI) des forages.

Les forages d'Eyguières et de Vernègues étant implantés sur des terrains départementaux, la Métropole a sollicité le Département pour leur cession à titre gratuit.

Ces parcelles faisant partie intégrante du domaine public routier du Département, une délimitation de ces terrains a été effectuée par un géomètre, sans risque pour la pérennité du réseau routier. Ainsi deux nouvelles parcelles ont été créées :

- la parcelle cadastrée section AH N° 216 d'une contenance de 427 m², sur la commune d'Eyguières,
- la parcelle cadastrée section A N° 645 d'une contenance de 142 m², sur la commune de Vernègues.

La cession se fera à titre gratuit mais pour le calcul de la contribution de la sécurité immobilière, France Domaine a évalué la parcelle S°AH n° 216 à 560 € et la parcelle S°A n° 645 à 900 €

Le Conseil métropolitain dans sa séance du 18 octobre 2018 s'est prononcé favorablement sur cette acquisition.

Ce rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL